

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2010 DPA 47 - Approbation du principe de restructuration partielle du bâtiment de l'ancienne chaufferie de l'hôpital Broussais situé au 96 bis rue Didot (14^e) en vue de la création d'un lieu de pratiques artistiques amateurs et des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre, dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'opération porte sur la restructuration partielle du bâtiment de l'ancienne chaufferie de l'hôpital Broussais situé au niveau du 96 bis rue Didot (14^e), en vue de la création d'un lieu de pratiques artistiques amateurs.

Le programme de l'opération concerne la création d'un centre de pratiques artistiques amateurs, ouvert sur le quartier. L'objectif principal de la programmation est de valoriser les activités créatrices des amateurs. Elle est structurée autour de thématiques, à travers des répétitions, des conférences, des ateliers, des master classes et des spectacles.

Le périmètre de l'opération comprend la réhabilitation des clos, couvert et menuiseries extérieures de l'ensemble du bâtiment ainsi que l'aménagement partiel du rez-de-chaussée et d'une partie du sous-sol. La surface d'intervention est estimée à environ 1 000 m² de surface dans l'œuvre, soit environ 650 m² de surface utile programme.

Le programme de l'opération comporte la création d'une salle de représentation pour la restitution des œuvres artistiques (musique, théâtre...), trois ateliers de répétition et de pratiques ainsi que des bureaux pour le fonctionnement de l'équipement.

Cette restructuration partielle correspond à une première phase d'utilisation des locaux. Le reste du bâtiment pourra être réhabilité, ultérieurement, dans une seconde phase.

Le coût global de l'opération Travaux est estimé à 3.690.222 euros TTC, valeur finale estimée hors avance. L'avance fera l'objet d'un titre de recette pour remboursement.

La réalisation de cette opération requiert l'assistance d'un maître d'œuvre qui sera désigné suivant la procédure de l'appel d'offres restreint conformément aux dispositions des articles 26, 33, 40, 60 à 64 et 74 III du code des Marchés Publics.

La mission de maîtrise d'œuvre comprendra une mission de base de maîtrise d'œuvre, domaine bâtiment/réhabilitation/réutilisation, conformément au décret n°93-1268 du 29 novembre 1993, avec les missions complémentaires suivantes :

- 1 Diagnostic,
- 2 Signalétique et dispositifs d'orientation.

La mission de maîtrise d'œuvre se déroulera de fin 2010 à fin 2014, les travaux étant programmés à partir du 2^{ème} trimestre 2012 jusqu'au 2^{ème} trimestre 2013. L'ouverture de l'équipement est prévue pour septembre 2013.

La réalisation de ces travaux implique également la délivrance d'un permis de démolir et de construire. S'agissant d'un bâtiment propriété de la Ville de Paris, le dépôt de ces demandes doit être soumis à votre Assemblée.

J'ai donc l'honneur de demander à votre Assemblée :

- d'approuver le principe de réalisation des travaux de restructuration partielle du bâtiment de l'ancienne chaufferie de l'hôpital Broussais situé au 96 bis rue Didot (14^e), en vue de la création d'un lieu de pratiques artistiques amateurs.
- d'approuver les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure de l'appel d'offres restreint conformément aux articles 26, 33, 40, 60 à 64 et 74 III du code des Marchés Publics pour la réalisation de cette opération.
- de m'autoriser à déposer les demandes de permis de démolir et de construire correspondantes.
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 23, articles 2313 , rubrique 33, mission 40000-99-100 du Budget d'Investissement de la Ville de Paris, exercices 2010 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.
- de constater une recette correspondant au remboursement de l'avance au chapitre 23, article 238, rubrique 33, mission 40000.99.100 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris